

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 JUILLET 2020

### COMPTE RENDU

#### **AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL** **- Adoption du règlement intérieur**

Conformément à l'article L. 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur après son installation.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE** **PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères**

Le décret 2009-449 du 22 avril 2009 modifie, fixe les modalités de désignation des représentants de la Commune d'Hyères au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public. L'article 24 du décret susvisé stipule que le Conseil d'Administration comprend le Maire de la Commune d'Hyères, l'Adjoint Spécial de Port-Cros et l'Adjoint Spécial de Porquerolles ainsi que 3 représentants de la commune (article 24 I 2°b) et un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal (article 24 I 2°c). Chacun de ces représentants peut se faire suppléer par un élu de la même assemblée délibérante.

Il convient de désigner nos représentants.

#### **Au titre de l'article 24 I 2°b :**

M. François CARRASSAN, représentant  
M. Sébastien FRATELLIA-GUIOL , suppléant

M. Jean-Luc BRUNEL, représentant  
M. Lionel COLIN, suppléant

M. Philippe BERNARDI, représentant  
Mme Émilie PAPALETTO, suppléante

**Au titre de l'article 24 I 2°c :**

Mme Isabelle MONFORT, représentante  
M. Laurent CUNEO, suppléant

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David  
MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,  
Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les  
Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les  
Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 5 FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -  
Compte de Gestion - Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -  
Compte de Gestion - Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -  
Compte de Gestion - Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction,  
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte de gestion -  
Exercice 2019.**

Document joint

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les  
Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur  
Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,  
Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel  
EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les  
Palmiers - Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur  
Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,  
Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel  
EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -  
Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -  
Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -  
Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Compte Administratif - Exercice 2019.**

Document joint.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 de la Ville d'Hyères les Palmiers, constatant un Excédent de Fonctionnement de 29 147 476,72 €, décide d'affecter la somme de 12 894 797,54 € à la section d'Investissement.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**

**AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats de l'exercice 2019.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 du Port d'Hyères les Palmiers, constatant un Excédent d'Exploitation de 1 108 311,85 €, décide d'affecter la somme de 670 745,52 € à la section d'Investissement.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**

**AFFAIRE N° 17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -  
Affectation des résultats de l'exercice 2019.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 du Port Auguier, constatant un Excédent d'Exploitation de 104 881,88 €, décide d'affecter la somme de 16 587,15 € à la section d'Investissement.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI,  
Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David  
MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,  
Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**

**AFFAIRE N° 18 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES  
REGLEMENTEES - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2019 sur la  
situation en matière de développement durable de la commune d'Hyères -  
Communication au Conseil Municipal.**

Le rapport sur la situation en matière de développement durable est mis à jour chaque année. Il représente une analyse permettant de mesurer les résultats obtenus par la commune dans ce domaine.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de  
situation en matière d'égalité femmes hommes 2020**

Préalablement à l'adoption du budget de l'exercice 2020, un rapport annuel présente la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes notamment en termes d'effectifs, de responsabilité, de carrière, ...

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Il convient, conformément à la loi, de tenir un débat d'orientation budgétaire, avant le vote du budget primitif 2020, sur la base d'un rapport visant à informer sur la situation financière de la collectivité et à présenter les orientations budgétaires.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères Saint-Pierre - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de l'Ayguade - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 23 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de La Capte - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 24 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port Auguier - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 25 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Rapport d'Orientations Budgétaires 2020.**

Il convient, conformément à la loi, de tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2020.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**



**AFFAIRE N° 26 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs  
locaux - Fixation des taux pour 2020.**

Il est proposé de maintenir pour l'année 2020 les taux adoptés en 2019 pour le Foncier bâti et le Foncier non bâti, à savoir - Taxe foncière bâtie : 21,76% - Taxe foncière non bâtie : 76.88%. Il est rappelé qu'en application de la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 (soit 17,47%).

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX**

**2 CONTRE : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 27 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les  
Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 28 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les  
Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 29 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade -  
Budget Primitif - Exercice 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 30 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -  
Budget Primitif - Exercice 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 31 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -  
Budget Primitif - Exercice 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 32 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif 2020.**

Document joint

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 33 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions et les avenants n°1 avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € : en intégration du contrat de ville et de l'augmentation des subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs ou un avenant n°1 aux conventions adoptées par délibération n°13 du 29 novembre 2019 avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX**

**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 34 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2020 sur Contrat de Ville**

Le Contrat de Ville est un dispositif de la Politique de la Ville qui permet le développement d'actions associatives en faveur des quartiers prioritaires, qui sont pour Hyères, le Centre Ancien et le Val des Rougières. Une 1ère programmation est proposée pour 2020.

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX**

**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 35 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Evaluation des nouvelles charges transférées à la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Révision pour la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ».**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision de l'évaluation des charges transférées pour la compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés" à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et son impact sur les montants des attributions tel que figurant dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 22 octobre 2019. Pour la commune d'Hyères, le montant est de 4 982 080 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 36 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération des droits d'occupation pour les terrasses et étalages.**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au virus COVID-19 et au vu des préjudices commerciaux déjà subis, il est proposé d'autoriser l'exonération totale des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et étalages pour l'année 2020 des commerçants et artisans sédentaires implantés sur la commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 37 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance d'occupation du domaine public 2020 - Exonération partielle des redevances relatives aux conventions d'occupation du domaine public.**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au virus COVID-19, il est proposé d'accorder une exonération partielle correspondant au 2ème trimestre de l'année en cours, soit une exonération des redevances d'occupation pour les mois d'avril, mai et juin.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 38 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs.**

"Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de réviser les tarifs relatifs à la TLPE, applicables à compter du 1er janvier 2021."

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 39 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Locaux Communaux - Exonération partielle de redevance du fait de la crise sanitaire et la lutte contre le COVID 19**

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a contraint de nombreuses entreprises à cesser leur activité, en application des mesures adoptées par le gouvernement pour prévenir la propagation du COVID 19. Aussi, dans ce contexte de crise sanitaire et au vu des préjudices commerciaux déjà subis, la Commune souhaite accompagner les entreprises avec lesquelles elle est en relation dans le cadre d'autorisations d'occupation de locaux communaux afin de les aider dans cette période si difficile et leur accorder une exonération de redevance ou loyer de 3 mois correspondant au 2ème trimestre 2020. Cette exonération ne concerne que les entreprises exerçant directement une activité commerciale et dont l'activité a été impactée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Annulation de titres de recettes.**

Il est proposé d'autoriser une annulation exceptionnelle de titres de recettes.

Ces titres de recettes correspondent aux redevances dues par Monsieur Jean-Pierre KODRLE au titre de l'occupation du domaine public par le bateau « VAGABOND » immatriculé MN174929 dont il est le propriétaire.

A la suite de graves difficultés financières, Monsieur KODRLE a cessé les paiements.

La situation de quasi insolvabilité du débiteur rend impossible toute démarche d'évacuation du navire aux frais du propriétaire. Monsieur KODRLE a par conséquent proposé de céder la propriété du navire au profit de la commune.

Le débiteur éprouvant des difficultés à honorer l'intégralité de sa dette, il sollicite en contrepartie de cette cession, l'abandon de la créance dont il est redevable.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 41 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Ayguade - La Capte - Auguier : Redevances d'amarrage des professionnels du nautisme - Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19**

Le secteur du nautisme fait partie des domaines les plus impactés par cette crise, en raison de l'obligation de fermeture des établissements commerciaux ainsi que l'interdiction de toute activité nautique et de plaisance.

Parmi les acteurs du nautisme exerçant dans l'environnement portuaire, un certain nombre de professionnels est bénéficiaire d'autorisations d'occupation du domaine public portuaire pour l'amarrage des bateaux nécessaires à leur activité.

La mise à disposition de ces postes à quai s'effectue moyennant le versement d'une redevance d'amarrage relevant des catégories « abonné » et « passagers ».

Il est donc proposé d'appliquer une exonération de redevance d'amarrage au profit des titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans les catégories « abonné professionnel » et « passagers professionnels » au sein des ports d'Hyères.

Cette exonération serait applicable pour une durée de quatre mois, soit pour la période du 1er mars au 30 juin 2020.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 42 - PORTS -PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Redevances sur les passagers. Exonération en raison de la dégradation des activités économiques liée à l'épidémie COVID-19**

Les restrictions de déplacements imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie COVID-19 ont fortement impacté l'activité de transport maritime de passagers.

Par conséquent, il serait opportun de tenir compte de l'impact de l'épidémie sur l'activité économique, et d'apporter un soutien aux armateurs, acteurs incontournables du tourisme.

Il est donc proposé d'appliquer une exonération de la redevance sur les passagers.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 43 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre - L'Aiguade - La Capte - Auguier : Redevances d'amarrage des plaisanciers « passagers » - Exonération en raison de l'impossibilité de libérer l'emplacement pendant la période de confinement.**

Dans le cadre de l'épidémie COVID-19, l'interdiction de navigation des bateaux de plaisance a été édictée.

Dans ces conditions, certains plaisanciers bénéficiant temporairement d'un poste à quai ou d'un emplacement sur zone d'activités, se sont retrouvés dans l'impossibilité de quitter le port à compter du 16 mars 2020.

Il serait par conséquent inéquitable de faire peser sur ces plaisanciers contraints de maintenir leur bateau à quai ou sur zone d'activités, le poids financier de la redevance due à raison de leur maintien sur le domaine public pendant cette période.

Il est donc proposé d'appliquer une exonération de redevance d'amarrage au profit des usagers privés de la possibilité de libérer l'emplacement affecté à quai ou à terre sur zone d'activités, et dont l'autorisation d'occupation temporaire arrivait à échéance pendant la période du 16 mars 2020 au 10 mai 2020.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 44 - PORTS -Ports d'Hyères : Port Auguier - Etablissement d'une autorisation annuelle d'usage d'un poste d'amarrage et exonération des redevances d'amarrage en faveur d'un bateau de pêche professionnelle**

Afin de favoriser le maintien de l'activité de pêche professionnelle traditionnelle, les ports d'Hyères facilite l'accueil des bateaux de pêcheurs.

A ce jour, aucun poste d'amarrage n'est dédié à l'activité de pêche au sein de port Auguier.

Il est donc proposé d'établir une autorisation annuelle d'usage d'un poste d'amarrage au profit d'un pêcheur professionnel, sous réserve que son bateau dispose à la fois, d'un acte de francisation catégorie pêche et d'un permis de mise en exploitation en vigueur, et d'accorder l'exonération totale des redevances d'amarrage au pêcheur professionnel titulaire de cette autorisation.

Il est précisé que cette attribution est rendue possible par la création d'un poste d'amarrage supplémentaire en extrémité de panne.

Il reste entendu que cette autorisation serait résiliée si le bénéficiaire ne remplissait plus les conditions sus-énoncées et qu'elle serait réattribuée à un autre professionnel réunissant lesdites conditions.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération de redevances de manutention et de grutage au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS-83).**

Par délibération n°130 du 25 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de postes et l'exonération de redevances d'amarrage et de stationnement à terre sur la zone de carénage pour des vedettes de servitude accueillies au Port d'Hyères Saint-Pierre.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS-83) est éligible au bénéfice de ces dispositions tarifaires concernant le Navire FAUSTIN.

L'exonération porte sur les redevances d'amarrage ainsi que sur les redevances de stationnement à terre sur la zone de carénage, elle ne vise pas les redevances de manutention et de grutage.

Cependant, le SDIS-83 est ponctuellement amené à mettre à terre son embarcation sur la zone d'activités du port, pour en effectuer l'entretien annuel, ou pour faire face à une éventuelle avarie. La mise à terre et la manutention du navire Faustin sont dernièrement intervenues en date du 10/12/2019.

Compte tenu des missions de service public et la nature des activités de sécurité assurées par le SDIS-83, il est proposé d'étendre le dispositif d'exonération aux redevances de manutention et de grutage liées à ces mises à terre périodiques.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Déchéance de propriété du navire KAPHAN. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la vente du navire.**

Le navire KAPHAN a été mis à terre à la zone d'activités du 1er bassin, à la demande d'un professionnel en septembre 2014.

A partir du mois de février 2015, le propriétaire du navire a cessé de s'acquitter des redevances dues pour l'occupation du domaine public.

Les procédures de recouvrement et visant à faire libérer le domaine public ont été mises en œuvre par la Commune.

Le navire ayant fait l'objet d'une procédure réglementaire de déchéance de propriété, la vente de celui-ci peut intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**



**AFFAIRE N° 47 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.**

La Régie du Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif suite à un départ en retraite ayant induit la réaffectation d'un agent en interne.

Parallèlement, il a été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent technique, afin de compenser la perte d'effectif.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

Les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie COVID-19 n'ont pas permis de soumettre au conseil municipal la consolidation de cet emploi. L'agent recruté en contrat à durée déterminée renouvelé successivement jusqu'au 31 mai 2020, a été maintenu en fonction au-delà de cette date. Selon les règles du droit du travail, cela a pour conséquence de placer l'agent en contrat à durée indéterminée. Cette position salariale a été formalisée par la conclusion d'un contrat.

Il est donc proposé de régulariser la situation salariale de cet agent par la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 48 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITÉS PORTUAIRES - Fourniture, livraison, montage et mise en service d'un portique élévateur automoteur à bateaux d'une capacité de 75 à 85 tonnes - Mise en appel d'offres ouvert**

Il convient de lancer, dès à présent, pour les besoins de l'activité du Port d'Hyères, une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la fourniture, la livraison, le montage et la mise en service d'un portique élévateur automoteur à bateaux d'une capacité de 75 à 85 tonnes.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 49 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices - Complément.**

Il est proposé de constituer une provision complémentaire de 100 000 € pour le financement des opérations de valorisation des sédiments suite au dragage du port Saint Pierre et de la reprendre ainsi que la provision déjà constituée, pour un montant total de 300 000 €, au budget primitif 2021.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 50 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Investissement Territorial Intégré - Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention attributive pour l'Opération Requalification des Pieds d'immeubles du quartier du centre ancien.**

La Ville a obtenu une subvention européenne au titre du FEDER-FSE pour la requalification des pieds d'immeubles du centre ancien. La Ville a demandé et obtenu une prolongation de la période d'exécution physique de l'opération en la portant du 31/03/2018 au 30/09/2018 et le report de la date de demande du solde. Par ailleurs, le montant des dépenses éligibles a été ramené de 2.199.957,83 € à 2.190.000 € et le montant de la subvention a été ramené de 1.099.978,81 € à 1.090.000 €. Il est demandé d'approuver l'avenant n°2 à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 51 - AMÉNAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Traité de concession - Avenant n°2**

Par délibérations en dates du 23 avril 2010 et du 20 septembre 2019, le Conseil Municipal a respectivement approuvé les dossiers de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Crestade Demi-Lune.

Par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil Municipal a désigné la Société Publique Locale Méditerranée, dite SPLM, en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Un traité de concession a été signé en ce sens, le 24 juillet 2013, et notifié au concessionnaire, le 1er août 2013.

Aujourd'hui, la poursuite du projet urbain de 400 logements, dont les travaux d'aménagement devraient débuter dernier semestre 2020, implique de revoir le calendrier prévisionnel initial et nécessite une prorogation du délai de la concession d'un an, portant la fin du contrat au 1er août 2024.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

#### **AFFAIRE N° 52 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 100 % d'un emprunt initial de 5 000 000 € contracté par la SPLM (Société Publique Locative Méditerranée) dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune.**

La SPLM (Société Publique Locale Méditerranée) a sollicité la garantie communale pour assurer le remboursement d'un prêt de 5 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif en vue de financer des acquisitions foncières et des travaux dans le cadre de la concession d'aménagement ZAC de la Crestade demi-lune. Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation de cette opération, je vous propose donc de retenir le principe de la garantie de la Commune d'Hyères-les-Palmiers à hauteur de 100 % pour le prêt défini ci-dessus.

### **ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,**

#### **AFFAIRE N° 53 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant et Avenue Léopold Ritondale - Prolongation du délai dans lequel la désaffectation d'une emprise de 4766 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CN 93 doit intervenir**

Afin de permettre la réalisation d'un programme locatif social, le conseil municipal par une délibération n° 40 du 8 septembre 2017 a prononcé le déclassement par anticipation d'une emprise de 4766 m<sup>2</sup> de ce terrain. Le restant de la parcelle conserve son usage actuel.

La désaffectation devait intervenir dans un délai maximum de 3 ans.

Il est proposé de prolonger de 3 à 5 ans la durée dans laquelle le terrain devra être désaffecté.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX**

**9 CONTRE : Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Geneviève BURKI, Monsieur Pierre LAURENT,  
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N° 54 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018).  
Dix-neuvième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de  
Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la  
Commune auprès des propriétaires privés.**

Le Conseil Régional est sollicité en remboursement pour un montant de 4 443 € au titre de deux dossiers agréés et payés, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville 2012 – 2018.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 55 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Patrimoine -Convention  
de partenariat entre la Commune et la Caisse des écoles**

La convention entre la Commune et la Caisse des Écoles définit les termes du partenariat et les conditions du cofinancement pour l'opération « C'est mon patrimoine ! ». Ce dispositif mené en partenariat avec le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'adresse à des jeunes de 8 à 16 ans dont une partie est issue des quartiers prioritaires.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 56- CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia -  
création de nouveaux tarifs pour la boutique**

Il s'agit de proposer l'ajout, à partir du 17 août 2020 d'accessoires d'été à la liste de produits déjà à la vente.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 57 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Adhésion annuelle à l'Association Française des Régisseurs d'Oeuvres d'Art (AFROA).**

Le Musée possède une importante collection qui nécessite une gestion spécifique de la part du régisseur. L'Association Française des Régisseurs d'œuvres d'Art (AFROA) regroupe près de 200 régisseurs proposant un réseau professionnel d'entraide avec des rencontres thématiques, des informations spécifiques et des formations.

Il est nécessaire pour une bonne gestion des collections d'adhérer à l'AFROA, dont la cotisation annuelle s'élève à 30 € TTC.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 58 - CULTURE ET PATRIMOINE- La Banque, Musée des Cultures et du Paysage-Acceptation d'un don de Bruno Pasquier-Desvignes et autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don**

L'artiste Bruno Pasquier-Desvignes souhaite faire un don à la commune d'Hyères – La Banque Musée des Cultures et du Paysage, sous la forme d'un ensemble de carnets de voyage.

Il est proposé d'accepter ce don et d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de don.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 59 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE ARCHIVES - Acceptation du don de Mmes Solange LEGRAS et Danielle LA NOË - Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don**

Julien MORTICELLI n'a cessé de filmer, depuis les années 1950, Hyères sous toutes ses coutures.

Son travail, mémoire incontestable de la ville, fait aujourd'hui partie du patrimoine culturel hyérois.

Les filles de Monsieur Julien MORTICELLI, proposent de faire don à la Commune de films documentaires historiques tournés par leur père des années 1950 à 1960.

Il est proposé d'accepter ce don et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de don.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 60 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.**  
**Année scolaire 2019/2020.**

Comme chaque année, nous proposons d'adopter la convention avec le Conseil Régional concernant l'utilisation des équipements municipaux par les lycées et de fixer les modalités de calcul et le versement de la participation financière de la Région qui s'élève pour l'année 2019/2020 à 60 358 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 61 - DIRECTION CTM /PARC AUTO - Convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement de son parc de véhicules**

Pour régler les conditions et les modalités de la fourniture par la Ville, de carburants nécessaires au fonctionnement des véhicules de la Métropole, il est proposé de signer une convention.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

**AFFAIRE N° 62 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Modalités d'attribution de la prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19**

La crise sanitaire liée au CORONAVIRUS a entraîné une réorganisation subite et profonde de l'activité des services de la Ville.

Des agents-es ont été particulièrement mobilisés-es dans le cadre du plan de continuité d'activité et ont dû s'adapter à un contexte d'organisation du travail contraignant et totalement inédit.

Le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il est proposé d'arrêter pour les agents-es de la collectivité concernés-es les modalités de versement de cette prime.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**

